



ASSEMBLEE DES REGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Strasbourg, le 30 octobre 2000

Communiqué de presse

Les Régions d'Europe demandent de poursuivre les réformes de l'UE au-delà de la Conférence Intergouvernementale

Lors de sa réunion à Nyon (Vaud-CH) le 27 octobre, le Bureau politique de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a débattu des projets de réformes des institutions européennes dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale, qui sont la base indispensable à l'élargissement de l'Union, devenu une nécessité politique pour les pays candidats comme pour elle-même.

Conscient qu'il deviendra de plus en plus difficile de prendre des décisions à l'unanimité, le Bureau de l'ARE a reconnu que la prise de décisions à la majorité qualifiée devrait s'imposer à l'avenir pour faire avancer le projet européen. **Cependant, selon son avis, tant qu'il n'y aura pas une délimitation claire des compétences au niveau européen sur la base du principe de subsidiarité, l'unanimité devrait être maintenu pour respecter des prérogatives actuelles de nombreuses Régions européennes, notamment en matière de culture, d'éducation et de formation, et favoriser ainsi leur adhésion aux décisions européennes.**

Le Bureau a estimé que cette CIG n'est qu'un premier pas vers une réforme plus approfondie qui prendrait en compte les intérêts de tous les niveaux de Gouvernance en Europe. *"Il faut qu'une décision de fond soit prise au Conseil européen de Nice, à savoir la poursuite du processus de réformes visant à une simplification des traités, à l'incorporation de la Charte des Droits fondamentaux européens dans l'édifice des traités constituant l'Europe unie et à une délimitation des compétences complètement nouvelle. Le calendrier et la direction à prendre doivent déjà apparaître clairement dans le résultat de la Conférence Intergouvernementale actuelle"* - a dit Luc Van den Brande, Président de l'ARE.

Parmi les principales revendications de l'ARE figurent notamment :

- la demande d'un statut d'organe de l'Union européenne à part entière pour le Comité des Régions (CdR) et du droit d'ester en justice pour défendre ses droits propres, ainsi qu'un droit de question de ses membres sur les affaires à composante régionale ;
- la demande d'un droit propre d'ester en justice auprès de la Cour de Justice des Communautés européennes pour les régions dotées de pouvoirs législatifs.

L'ARE est le mouvement politique des Régions d'Europe engagé depuis 1985 en faveur de la promotion du régionalisme en Europe et du développement de la coopération interrégionale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- Service Presse & Communication de l'ARE à Strasbourg : Barbara Thauront et Francine Huhardeaux, Tél. +33 3 88 22 07 07, Fax +33 3 88 75 67 19, E-mail infopresse@are-regions-europe.org
- Bureau de l'ARE à Bruxelles : Stéphane Cools, Tél : +32 2 421 85 12, Fax +32 2 421 87 87, E-mail s.cools@mrw.wallonie.be